



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(VVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Anne BARRÉ, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN jusqu'à son arrivée à 20h20 (après l'adoption des procès-verbaux des séances des 6 juillet et 7 septembre 2022), M. Henri LANCELIN pouvoir à Mme Marie Laure CAILLON, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Fanny ACHART-VICTOR, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Yves JOURDAN, M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Christine GOSSELIN, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Freddy CLAIREMBAULT pouvoir à Mme Jessica BULLIER, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, M. DEGROOTE pouvoir à M. Frédéric BUONO

Secrétaire: M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 33

Réf : 2022/09-2/9 - OBJET : Création de nouvelles tarifications événementielles.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022/05/7 du 18 mai 2022 relative à l'actualisation de la tarification du service Culture pour 2022,

Considérant qu'il est proposé de mettre en place de nouveaux événements à partir du mois d'octobre 2022,

Considérant, qu'il y a lieu de créer de nouveaux tarifs pour ces nouvelles activités,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Adopte à l'unanimité la création à compter du 6 octobre 2022 de deux nouveaux tarifs relatifs aux nouveaux événements présentés ci-dessous, ainsi que le règlement de la course décrite ci-dessous :

I – HALLOWEEN « COURSE D'ORIENTATION EN TERRITOIRE ZOMBIE »

Il est proposé dans le cadre des festivités d'Halloween une grande course d'orientation sur le Parc Municipal des Sports Maurice Leluc. Trois sessions auront lieu entre 18 à et 22h30, avec une tarification unique. Seuls les « survivants » devront s'affranchir d'un droit de participation de 5€. Les participants « zombies » font partie intégrante du dispositif ludique animant ainsi la course d'orientation. Le règlement se réalisera sur place ou lors de permanences d'inscription.

Il s'adresse de manière générale à un public âgé de 16 ans et plus. Cependant la première session est adaptée à un public familial et un enfant âgé de 12 ans et plus pourra y participer accompagné de l'un de ses parents. Un règlement de participation encadre l'animation et aucun contact physique ne sera autorisé sur le parcours. Une équipe d'encadrants sera dispersée sur le parc pour assurer la bonne tenue de la course d'orientation.

Intitulé de catégorie	Tarif
Participant « Survivant » (12 ans et +)	5€
Participant « Zombie » (16 ans et +)	Gratuit

I – « SOIREES JEUX DE SOCIETE » AU THEATRE GERARD PHILIPPE

La Ville de Saint-Cyr-l'École propose quatre soirées jeux de société dans le hall du théâtre Gérard Philipe. Le droit d'accès est fixé à 2 euros par personne et pour une heure d'occupation. A l'arrivée des joueurs, ils se doivent de prendre une consommation. Chaque consommation supplémentaire, par participants, offre une heure d'occupation supplémentaire.

Intitulé de catégorie	1^e heure	2^e heure	3^e heure	4^e heure
Tarif plein	2€ + 1 consommation	1 consommation	1 consommation	1 consommation

Les tarifs en vigueur des consommations et pour la proposition de restauration sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 5 OCT. 2022
et par publication en ligne le : - 5 OCT. 2022

Saint-Cyr-l'École,
le : - 5 OCT. 2022

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création de nouvelles tarifications événementielles.

Date de transmission de l'acte : 05/10/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 05/10/2022

Numéro de l'acte : 2022-09-2-9 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20220929-2022-09-2-9-DE

Date de décision : 29/09/2022

Acte transmis par : Nathalie DELAFOY-GAUMONT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers